

Avis n° 2021-05

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 26 février 2021
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,
Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
Vu l'arrêté du 5 novembre 2019 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux (à compter de l'année universitaire 2019-2020),
Vu les statuts de l'Université.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Création de trois mentions de doctorat et d'une habilitation à diriger les recherches

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur les demandes de création suivantes :

Le directeur de l'Ecole doctorale InfoMaths 512 a présenté une demande de création de la mention de doctorat « Mathématiques appliquées » (Pièce-jointe n°1).

Le directeur de l'Ecole doctorale 3LA Lettres Langues Linguistiques Arts a présenté une demande de création de la double mention de doctorat « Etudes asiatiques et ses diasporas » et « Etudes transculturelles » (Pièce-jointe 2).

La Vice-Présidente chargée de la recherche et des écoles doctorales a présenté une demande de création d'un intitulé d'habilitation à diriger les recherches en « Mathématiques appliquées » (Pièce-Jointe n°3).

Le Conseil académique plénier a adopté l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 65
Nombre de voix favorables : 60
Nombre de voix défavorable : 1
Nombre d'abstentions : 4
Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 26 février 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 4 mars 2021.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr



INFOMATHS

INFORMATIQUE
MATHÉMATIQUES
UNIVERSITÉ DE LYON

**ÉCOLE
DOCTORALE**
— 512 —

Hamamache Kheddouci
Directeur de l'École Doctorale InfoMaths 512

Lyon, le 22 septembre 2020

Objet : Création de la mention de Doctorat « Mathématiques Appliquées » à l'Université Lyon 2

Plusieurs doctorants en mathématiques appliquées de l'Université Lyon 2 sont inscrits à l'ED InfoMaths de l'Université de Lyon.

J'appuie sans réserve la création de la Mention de Doctorat « Mathématiques appliquées » à l'Université Lyon 2 afin de permettre à ces doctorants d'obtenir leur grade de Docteur avec cette mention.

Hamamache Kheddouci,
Directeur de l'École Doctorale InfoMaths 512
Université de Lyon





3LA
LETTRES
LANGUES
LINGUISTIQUE
ARTS
UNIVERSITÉ DE LYON

LE DIRECTEUR
PHILIPPE MEUNIER

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de Lyon2,
chères, chers collègues,

Suite à l'obtention par de son Habilitation à Diriger des Recherches dans le champ de l'histoire culturelle, de l'histoire littéraire et de l'histoire de l'art du monde chinois moderne, suite à sa qualification aux fonctions de professeur par la 15ème section du CNU lors de la session 2020, l'Ecole Doctorale 484-3LA a l'honneur de demander la création de la double mention de doctorat : « **Etudes asiatiques et ses diasporas** » et « **Etudes transculturelles** ». Cette demande d'une double mention déjà existante à l'université Lyon3-Jean Moulin va dans le sens d'une harmonisation des pratiques fortement préconisée par le comité du HCERES qui a évalué de façon récente et positive l'ED 3LA placée à l'époque sous la direction de mon prédécesseur,

La création de cette double mention permettra à , rattachée à l'UMR 5062, Institut de l'Asie Orientale, d'inscrire dès cette rentrée universitaire deux étudiants en thèse à Lyon2 et contribuera au sein même de notre université à pallier le sous-encadrement notoire dans le champ des études asiatiques, et en particulier celui des études chinoises.

Je vous prie d'agréer, chère, cher collègue, l'expression de mes sentiments dévoués,

A Lyon le 24 septembre 2020,

Lyon, le 19 novembre 2020

Objet : demande de création d'un nouvel intitulé d'Habilitation à Diriger les Recherches au sein de l'Université Lyon 2

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil académique de l'université Lumière Lyon 2,

Je sollicite, par la présente, la création d'un intitulé d'habilitation à diriger les recherches en « Mathématiques appliquées » au sein de l'université Lumière Lyon 2.

Un tel intitulé, qui correspond à la section 26 du CNU « Mathématiques appliquées et applications des mathématiques » permettra à nos collègues qualifiés en section 26 de passer le diplôme d'HDR avec cette mention et d'évoluer dans leur carrière en devenant Professeur. Il permettra également d'augmenter le nombre d'encadrants dans cette section, pour répondre à la demande des candidats au doctorat.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires qui seraient nécessaires, et je vous prie de croire en mon cordial dévouement.

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
Vice-présidente chargée de la recherche